

Bilan des actions de Marie-Arlette Carlotti



Marie-Arlette Carlotti est la ministre en charge des personnes en situation de handicap et de la lutte contre l'exclusion.

Un ministre est une personne qui aide le Président de la République. Le Président de la République est le chef de la France. L'exclusion, c'est quand les personnes sont en grande difficulté.

Dans ce document, Marie-Arlette Carlotti explique ce qu'elle fait pour les personnes en situation de handicap et contre l'exclusion.

Marie-Arlette Carlotti travaille avec :

- les associations
- les usagers
- les personnes qui font les lois. Une loi est une règle.

Elle se bat contre la pauvreté. La pauvreté, c'est quand une personne n'a pas d'argent pour vivre.

Elle travaille pour mieux comprendre et aider les autistes.

Marie-Arlette Carlotti dit :

Je travaille pour aider les personnes en situation de handicap. Je me bats aussi contre l'exclusion. L'exclusion, c'est quand les personnes sont en grande difficulté. Par exemple, c'est une personne sans travail et sans logement.

Le Président de la République et le Premier Ministre sont d'accord avec ce que je fais. Le Président de la République est le chef de la France. Un ministre est une personne qui aide le Président de la République.

Je souhaite :

- Un pays plus solidaire
pour aider les personnes en grande difficulté
- Un pays qui accepte les différences des personnes
- Un pays plus démocratique
pour que tout le monde puisse dire ce qu'il pense

Je travaille pour l'accessibilité
pour toutes les personnes.

Toutes les personnes doivent
avoir accès à :

- A l'école
- Au travail
- Aux loisirs
- Au logement
- ...

Pour faire ça, toutes les personnes doivent pouvoir :

- se déplacer
- apprendre
- parler
- travailler
- être citoyen

Être un citoyen, c'est par exemple :

- aller voter
- donner son avis
- ...

Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir vivre
comme tout le monde.

Les autres personnes doivent faire attention
aux personnes en situation de handicap
et les aider quand elles ont besoin d'aide.

Pour ne pas être exclues,
les personnes en difficulté doivent
demander des aides financières.

Mais beaucoup de personnes ne demandent pas
les aides financières.

Il faut que les personnes soient informées
sur les aides financières existantes.

Une aide financière est par exemple :

- l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- l'Aide pour une Complémentaire Santé (ACS) pour les soins
- le Revenu de Solidarité Active (RSA) pour les personnes pauvres

Dans mon travail de Ministre,
je travaille pour aider les personnes en difficulté.
Dans ce document, je vous présente mon travail.

Des actions pour les personnes en situation de handicap

1) Toutes les lois doivent parler du handicap

Le 4 septembre 2012, le Premier Ministre a donné un texte à tous les ministres.

Tous les ministres doivent penser aux personnes en situation de handicap quand ils font une loi.

2) Il faut plus d'argent pour le handicap

Le Président de la République et les ministres veulent aider les personnes en situation de handicap.

Par exemple, il faut plus d'argent pour :

- les Établissements de Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

3) Il faut une école pour tous les enfants

L'école doit aussi penser

aux enfants en situation de handicap.

Les Auxiliaires de Vie Scolaire aident les enfants en situation de handicap à l'école.

Depuis septembre 2012, il y a beaucoup de nouveaux Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS).

Depuis le 16 octobre 2012, Marie-Arlette Carlotti veut que les Auxiliaires de Vie Scolaire se forment plus

pour pouvoir aider tous les enfants en situation de handicap.

Se former, c'est quand une personne apprend quelque chose qui lui est utile pour bien faire son travail.

4) Le travail est très important

Les entreprises doivent faire travailler les personnes en situation de handicap.

Si les entreprises ne le font pas, elles seront punies.

Depuis le 1er août 2012, une loi oblige les entreprises à travailler avec :

- les entreprises adaptées
- les Établissements de Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- les centres de distribution de travail à domicile

Le Président de la République a créé de nouveaux contrats pour pouvoir embaucher plus de personnes en situation de handicap. Les personnes en situation de handicap vont avoir plus de travail.

Un emploi d'avenir peut être un travail pour les travailleurs handicapés de moins de 30 ans qui ont des difficultés à trouver du travail. Un contrat de génération peut être un travail pour les personnes en situation de handicap de moins de 30 ans, où une personne qui connaît bien son métier forme le jeune.

Marie-Arlette Carlotti est contente car une loi oblige aussi les entreprises à faire travailler les travailleurs handicapés en milieu ordinaire.

Le 13 novembre 2012, pendant la semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap Marie-Arlette Carlotti est allée à Asnières Industries Adaptées pour signer le premier emploi d'avenir pour un jeune travailleur handicapé.

Depuis le 4 décembre 2012, les entreprises peuvent plus facilement travailler avec des personnes en situation de handicap.

5) L'accessibilité : tout vous dire

Le 2 octobre 2012, Marie-Arlette Carlotti a dit : la loi du 11 février 2005 est une bonne loi, mais cette loi n'est pas bien respectée.

Marie-Arlette Carlotti demande de compter les lieux accessibles en France.

Le 1er mars 2013, Marie-Arlette Carlotti a donné un texte au Premier Ministre.

Ce texte dit qu'il faut :

- rendre accessible tous les lieux
- continuer l'accessibilité après 2015
- former les personnes qui font l'accessibilité
- informer les personnes qui doivent faire l'accessibilité

Marie-Arlette Carlotti répète qu'elle veut rendre tous les lieux accessibles pour le 1er janvier 2015.

Depuis le 18 décembre 2012, une loi donne un accès plus facile à la carte de stationnement pour les personnes en situation de handicap.

Le 4 mars 2013, Marie-Arlette Carlotti et Viviane Reding ont travaillé ensemble pour améliorer l'accessibilité dans les pays de l'Europe. Viviane Reding aide le chef de l'Europe. Une loi pour l'accessibilité pour tous les pays de l'Europe va être faite.

Le 3 juillet 2012, Marie-Arlette Carlotti a fait écrire en Facile à Lire et à Comprendre, le texte du Premier Ministre. Ce texte a été écrit par l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei) et l'association Nous Aussi. Les textes et paroles de Marie-Arlette Carlotti sont accessibles pour toutes les personnes en situation de handicap.

6) Pour aider les personnes avec autisme : se dépêcher

Le 2 mai 2013, Marie-Arlette Carlotti a dit ce qu'il faut faire pour les personnes autistes ou avec des Troubles Envahissants du Développement (TED).

Marie-Arlette Carlotti travaille pour plus :

- d'argent pour l'autisme
- de places dans les établissements et les services
- d'écoute et d'échanges avec les familles
- de formation pour les professionnels

7) Les personnes handicapées âgées : accompagner pendant toute la vie

Le 7 février 2013, Marie-Arlette Carlotti a visité le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Jean Favéris de l'association « Les jours heureux » et dit qu'il y a de plus en plus de personnes handicapées âgées. Les personnes handicapées âgées doivent être mieux accompagnées. Il faut trouver des solutions.

8) L'accès aux soins des personnes en situation de handicap : les mêmes aides financières pour tous

Marie-Arlette Carlotti a demandé un texte sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Car, les personnes en situation de handicap doivent avoir un accès aux soins plus facile.

Depuis le 1er juillet 2013, plus de personnes en situation de handicap peuvent avoir :

- la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU-c).

La CMU-c, c'est quand les soins sont gratuits.

- l'Aide pour une Complémentaire Santé (ACS)

L'ACS est une aide financière pour les soins.

Les personnes en situation de handicap qui ont

l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

peuvent avoir en plus l'ACS.

9) La bientraitance des personnes en situation de handicap : les mêmes droits pour tous

La bientraitance, c'est quand une personne respecte les autres personnes et leur fait du bien.

Marie-Arlette Carlotti veut aider
les personnes en situation de handicap maltraitées.

La maltraitance, c'est quand
une personne fait du mal à une autre personne
et ne la respecte pas.

Marie-Arlette Carlotti veut aider
les femmes handicapées maltraitées.

10) L'aide à domicile : plus d'argent et d'emplois

L'aide à domicile est très importante pour :

- les personnes âgées
- les personnes en situation de handicap

Marie-Arlette Carlotti donnera plus d'argent
pour l'aide à domicile.

De nouveaux emplois seront créés.

11) Les handicaps rares : un accompagnement personnalisé

Un handicap rare est un handicap
qui existe chez peu de personnes.

Le 30 avril 2013, Marie-Arlette Carlotti a donné plus d'argent
pour l'accompagnement médico-social des enfants et adultes
qui ont un handicap rare.

12) Faire du sport : changer de regard sur le handicap

Marie-Arlette Carlotti est allée
à Londres en Angleterre
pendant les jeux paralympiques.

Les jeux paralympiques sont pour les sportifs handicapés
de tous les pays.

Marie-Arlette Carlotti a vu à Londres,
les sportifs français.

Ces sportifs sont très courageux.

Ces sportifs font changer le regard
sur les personnes en situation de handicap.

Marie-Arlette Carlotti veut l'accès au sport pour tous.

Le sport est bon pour :

- être bien dans son corps
- rencontrer d'autres personnes

Marie-Arlette Carlotti demande
au Ministre de l'Education de compter :

- les enfants en situation de handicap qui font du sport.
- les lieux de sport accessibles aux personnes en situation de handicap.

Tous les lieux de sport doivent
être accessibles à tous.

Des travaux vont être réalisés.

13) Les Ministres doivent travailler ensemble pour :

- améliorer l'accessibilité des lieux
- aider les jeunes en situation de handicap
- améliorer l'accès aux soins
- avoir plus d'emplois

Des actions contre l'exclusion

1) Travailler ensemble contre l'exclusion

Marie-Arlette Carlotti veut aider les personnes les plus pauvres. Marie-Arlette Carlotti travaille avec beaucoup de personnes pour se battre contre l'exclusion et la pauvreté.

2) Se battre contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

L'inclusion sociale, c'est quand une personne est acceptée par les autres personnes malgré ses différences.

Les 10 et 11 décembre 2012, Marie-Arlette Carlotti a parlé de la pauvreté et de l'inclusion sociale.

Il y a beaucoup de personnes pauvres en France.

Marie-Arlette Carlotti travaille pour plus de solidarité et d'inclusion sociale.

Marie-Arlette Carlotti travaille pour. :

- augmenter le Revenu de Solidarité Active (RSA)
- accompagner les jeunes de 18-25 ans pour trouver un travail
- rendre l'accès plus facile à la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU-c) et à l'Aide pour une Complémentaire Santé (ACS)
- permettre d'avoir un logement plus facilement
- permettre d'avoir des aides financières plus facilement
- aider les personnes pauvres

3) Un pays plus solidaire

Marie-Arlette Carlotti va dans toute la France pour parler de l'inclusion sociale avec :

- les usagers
- les professionnels

L'inclusion sociale doit être faite dans toute la France.

Le 14 février 2013, Marie-Arlette Carlotti est allée à Nantes pour parler des aides.

4) Avoir les aides financières

Beaucoup de personnes ont le droit d'avoir des aides financières, mais elles ne le savent pas. Alors, elles ne demandent pas les aides. Se battre contre la pauvreté est très important, et Marie-Arlette Carlotti informe les personnes sur les aides qui existent et comment il faut demander. Marie-Arlette Carlotti travaille beaucoup contre la pauvreté, et donne plus d'argent aux personnes les plus pauvres.

5) L'accès aux soins : l'égalité pour tous

L'égalité, c'est quand toutes les personnes ont la même chose, et les mêmes droits.

Marie-Arlette Carlotti aide les personnes les plus pauvres à avoir accès à la santé.

6) L'aide alimentaire : en France et en Europe

L'alimentaire, c'est la nourriture.

En France, les personnes les plus pauvres peuvent avoir une aide alimentaire. Marie-Arlette Carlotti travaille avec les ministres de l'Europe pour avoir plus d'argent pour l'aide alimentaire.

Marie-Arlette Carlotti travaille avec les associations pour avoir plus d'aide alimentaire en France.

Il faut informer les français pour qu'ils continuent à donner et à distribuer de la nourriture aux personnes pauvres.

Il faut des nouveaux emplois
pour produire de la nourriture

7) Les aides sociales : faire plus simple

Marie-Arlette Carlotti veut aider
les personnes les plus pauvres
et donner une aide financière pour Noël.

Marie-Arlette Carlotti donne
plus d'aides financières pour l'électricité
pour plus de personnes pauvres.
Toutes les personnes doivent avoir l'électricité,
même si ces personnes n'ont pas d'argent.

8) Le travail social : faire plus simple pour les travailleurs

Un travailleur social, c'est par exemple un éducateur.

Les travailleurs sociaux ont un travail difficile.

Le 23 janvier 2013, Marie-Arlette Carlotti a rencontré
les travailleurs sociaux.

Marie-Arlette Carlotti travaille aussi
pour les travailleurs sociaux aient :

- plus de formations
- un travail plus facile

Ce qu'il reste à faire

Marie-Arlette Carlotti va continuer son travail.

Ce qu'il reste à faire pour le handicap

1) Les Ministres vont travailler ensemble

Tous les Ministres vont travailler ensemble pour aider les personnes en situation de handicap. Les Ministres vont travailler ensemble pour améliorer :

- L'accès des lieux
- L'accès aux soins
- L'accompagnement médico-social
- L'accès à l'école
- L'accès à la formation
- L'emploi des personnes en situation de handicap

2) Les entreprises vont agir pour l'emploi des personnes en situation de handicap

Les Ministres vont rencontrer les entreprises du milieu ordinaire. Cette rencontre permettra de parler :

- de la formation des personnes en situation de handicap
- du maintien dans l'emploi pour que les personnes en situation de handicap gardent leur emploi
- de l'obligation d'embaucher des personnes en situation de handicap

3) Simplifier les choses à faire pour les personnes en situation de handicap

Par exemple, il s'agira de simplifier les papiers pour avoir une carte de stationnement.

Ce qu'il reste à faire contre l'exclusion

1) Un accès aux droits plus facile

Toutes les personnes ont les mêmes droits.
Les personnes doivent connaître leurs droits.
Les Ministres vont informer
les personnes en situation de handicap de leurs droits.

2) Améliorer les aides pour les travailleurs pauvres

Il faut aider :

- les personnes pauvres à trouver un travail
- les travailleurs qui ont un petit salaire

3) Aider les personnes qui ont des problèmes d'argent

Il faut informer et aider
les personnes qui ont des problèmes d'argent
pour qu'elles vivent plus facilement.

4) Les Ministres vont travailler ensemble

Tous les Ministres vont travailler ensemble
pour se battre contre l'exclusion.

Ce document a été écrit par l'Unapei et l'association Nous Aussi.
La relecture de ce document a été effectuée :

- La délégation locale de Nous Aussi d'Ancenis
- La délégation locale de Nous Aussi de Dunkerque